

M. Manuel Valls  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 Paris

Bègles, le 13 janvier 2014

Objet : Proposition d'évolution de l'apprentissage de la conduite – De l'auto-école à la mobile-école

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé le vendredi 21 juin 2013 au Conseil national de la sécurité routière la mise en place d'un groupe de travail sur l'examen du permis de conduire, dont la dernière réforme date de 2009.

L'annonce d'une réflexion sur l'évolution du permis de conduire constitue à mon sens une opportunité de revoir en profondeur le contenu de cet examen pour passer du « tout voiture » au « tous mobiles », du « permis de conduire » au « permis éco-mobile ».

En effet, au-delà de la question des délais d'attente entre deux examens du permis de conduire, question à laquelle l'assemblée plénière du Conseil national de la sécurité routière qui s'est tenue vendredi 29 novembre dernier a apporté des mesures d'urgence, se pose la question de l'accompagnement de nos concitoyens vers une autonomie en matière de déplacements.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles va permettre de financer par le versement transport des actions concourant au développement des modes de déplacement non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur (dont le vélo, le covoiturage, l'autopartage...). C'est l'occasion pour l'Etat de compléter ce dispositif en mettant en place un véritable apprentissage de la mobilité du XXI<sup>e</sup> siècle.

La mobilité, à l'instar de la santé, du logement et de la formation, est devenue une nécessité dans le mécanisme d'insertion pour accéder à une vie sociale et professionnelle. Vous n'ignorez pas la fracture réelle en termes de mobilité dans certains quartiers ou certaines catégories de la population, fracture accentuée par le coût économique inhérent à la possession d'un véhicule automobile.

Les collectivités locales développent une palette de services de mobilité (transports en commun, transport à la demande, prêt de vélos ou vélos en libre service, autopartage et covoiturage, etc.) pour répondre aux besoins de leurs habitants en termes de déplacements. Elles s'efforcent également, dans le cadre de leur compétence voirie, de mettre en œuvre une conception partagée et apaisée de l'espace public. En témoignent le développement des zones 30, des tourne-à-droite (ou cédez le passage cycliste aux feux) et des rues à double-sens pour les cyclistes, pour ne citer que quelques exemples.

*Clément Rossignol Puech  
Vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Esplanade Charles de Gaulle  
33 076 Bordeaux cedex*

En particulier, la communauté urbaine de Bordeaux, par la volonté de son président M. Vincent Feltesse, a initié le « Grenelle des mobilités girondines » en 2012, démarche innovante qui repense la planification et l'organisation des transports des collectivités par l'invention d'une méthode de co-production de réponses inédites privilégiant l'usage de la mobilité sur l'extension des « tuyaux » routiers.

Dans ce contexte de forte évolution de la mobilité, il vous est proposé de faire évoluer les auto-écoles vers des « écoles de la Mobilité ». Outre leur fonction de former les futurs conducteurs de véhicules motorisés, ces « écoles de la Mobilité » seraient également chargées d'apporter un véritable apprentissage de la multimodalité (apprentissage des spécificités et conseils de sécurité pour les déplacements à pied, à vélo, en bus, en tramway et TER) et de tous les outils permettant de faciliter la mobilité (autopartage, covoiturage, covoiturage dynamique, vélos en libre service, calculateurs d'itinéraire multimodal, etc.).

Outre l'intérêt évident de permettre à chaque titulaire du permis de disposer d'un bagage de connaissances sur l'ensemble de la chaîne de mobilité, un tel dispositif permettrait aux futurs conducteurs automobiles de prendre connaissance des spécificités des autres modes de déplacements qu'ils seront amenés à côtoyer sur l'espace public et d'adapter leur future conduite en conséquence, élément déterminant pour réduire l'accidentologie des modes de déplacements doux.

Ces « écoles de la Mobilité » contribueraient également fortement au développement économique local en facilitant la promotion des réseaux de transports en commun et des activités de conseil en mobilité et des professionnels des cycles.

Bien entendu, ce permis « nouvelle formule » s'entendrait à difficulté et coût constants pour l'utilisateur candidat. Parmi les pistes de financement d'une telle mesure, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur une taxation du kérosène sur les vols intérieurs.

Pour conclure, l'Etat se doit à mon sens de prendre toute sa part, d'être entreprenant dans la gestion de la mobilité de nos concitoyens et d'accompagner fortement les collectivités territoriales et les associations en pointe sur ces questions fondamentales pour notre avenir. La tenue des deux groupes de travail, l'un sur les mobilités actives et l'autre sur l'examen du permis de conduire sont l'occasion conjointe de se saisir de ce projet.

En espérant que cette proposition, dont les enjeux sont développés dans le dossier joint, suscitera votre intérêt, je reste à votre disposition pour tout échange sur le sujet et mettre en place une expérimentation grandeur nature dans une agglomération.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.



**M. Clément Rossignol Puech**

Vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux, délégué aux déplacements doux, aux mobilités alternatives et à l'Économie Sociale et Solidaire  
Président de la commission « Villes et territoires auto-partagés » du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)  
Administrateur du Club des Villes et Territoires Cyclables  
Administrateur de l'A'urba, l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine